

Garantie

Leon Cycle



Les garanties des vélos électriques Leon Cycle peuvent varier en fonction du modèle spécifique et des conditions d'achat. Cependant, généralement, les garanties offertes par Leon Cycle peuvent inclure :

1. Garantie sur le cadre : C'est souvent l'une des garanties les plus importantes, couvrant les défauts de fabrication du cadre du vélo pour une période déterminée, généralement de 2 ans.

2. Garantie sur les composants électriques : Cela inclut généralement le moteur électrique, la batterie et d'autres composants électroniques. La durée de cette garantie peut également varier, mais elle est généralement d'au moins un an.

3. Garantie sur les composants mécaniques : Cela concerne les composants non électriques tels que les freins, les dérailleurs, les roues, etc. La durée de cette garantie peut également varier selon le fabricant et le modèle.

4. Garantie de satisfaction ou garantie de remboursement : Certains fabricants proposent une garantie de satisfaction du client, où vous pouvez retourner le vélo dans un certain délai si vous n'êtes pas satisfait pour obtenir un remboursement ou un échange.

Il est toujours important de lire attentivement les termes et conditions de la garantie fournie avec votre vélo électrique Leon Cycle pour comprendre exactement ce qui est couvert et pour combien de temps. En outre, il est recommandé de bien entretenir votre vélo conformément aux instructions du fabricant pour préserver la validité de la garantie.